Fédération Française de Ski

# QUAND PRÉSENTER UN Certificat Médical

## LORS DE LA VALIDATION DE LA **LICENCE CARTE NEIGE** ?

## VOTRE CERTIFICAT MÉDICAL EST EN COURS DE VALIDITÉ

Répondez simplement aux questions ci-dessous :

### QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

| Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON** | | OUI | NON |
|---|---|---|---|
| **DURANT LES 12 DERNIERS MOIS** | | | |
| 1 | Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ? | | |
| 2 | Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? | | |
| 3 | Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ? | | |
| 4 | Avez-vous eu une perte de connaissance ? | | |
| 5 | Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ? | | |
| 6 | Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ? | | |
| **À CE JOUR** | | | |
| 7 | Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ? | | |
| 8 | Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ? | | |
| 9 | Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ? | | |

**NB : les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié. Informations médicales confidentielles à ne pas communiquer.

- **Si vous avez répondu NON à toutes les questions :** PAS DE CERTIFICAT MÉDICAL À FOURNIR. Attestez simplement, en cochant la case correspondante sur le document « Notice d'informations Licence Carte Neige », avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

- **Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :** CERTIFICAT MÉDICAL À FOURNIR. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

## SI VOUS ÊTES DANS L'UN DES CAS SUIVANTS :

- La durée de validité de votre certificat médical est dépassée.
- Vous n'étiez pas licencié la saison passée.
- Vous validez votre première licence.
- Vous pratiquez le biathlon en loisir ou en compétition.
- Vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé.

**PRÉSENTEZ À VOTRE CLUB UN CERTIFICAT MÉDICAL**, datant de moins d'un an, de non contre-indication à la pratique du sport (ou du biathlon si vous pratiquez le biathlon) en compétition pour les licenciés compétiteurs.

## VALIDITÉ DU CERTIFICAT MÉDICAL

| LICENCE COMPÉTITEUR | LICENCE DIRIGEANT OU LOISIR |
|---|---|
| 3 ans* | 20 ans* |

***Si prise de licence sans discontinuité pendant cette période**

NB : le Ministère en charge des Sports considère la saison 2016-2017 comme « la saison 0, la saison de référence » au cours de laquelle tous les licenciés ont présenté un certificat médical.

## CAS PARTICULIERS

- **LA PRATIQUE DU BIATHLON**

  Certificat médical, datant de moins d'un an, de « non contre-indication à la **PRATIQUE DU BIATHLON** » (le cas échéant, « la pratique du **BIATHLON EN COMPÉTITION** ») à fournir **CHAQUE ANNÉE**. La discipline **BIATHLON** doit **OBLIGATOIREMENT FIGURER** sur le certificat médical, y compris pour les licenciés qui découvrent ce sport en cours de saison et qui ont déjà fourni un certificat médical.

- **LA PRATIQUE COMPÉTITIVE OCCASIONNELLE** (Licence Dirigeant, Loisir ou Ticket Course) :

  Certificat médical datant de moins d'un an, de « non contre-indication à la pratique du **SPORT EN COMPÉTITION** » à fournir pour chaque inscription aux courses éligibles.

Typocentre L'Exprimeur 03 85 39 94 74